Bulletin Communal

n°252 - Janvier 2014

Commune de Tenneville

Tenneville hier...

... et aujourd'hui

Éditeur responsable : Nicolas Charlier, Échevin, rue Grande-Champlon 110/4, 6971 Champlon - Bureau de dépôt: 6970 Tenneville

Edito

Bonne année à tous !

Bonne année ! Cette petite phrase de vœux est répétée, depuis les 12 coups de minuit de la Saint-Sylvestre jusqu'à la fin du mois de janvier. Nous l'adressons à notre famille, à nos amis, à nos voisins et à tous ceux que nous rencontrons pour exprimer nos souhaits.

Mais, à répéter cette formule à tant de gens différents, on peut s'interroger ? Qu'est-ce qu'une **bonne** année ?

Pour nombre d'entre nous, bonne année rime avec bonne santé. Pour être sain d'esprit, il faut être sain de corps, c'est l'évidence même. Bien sûr, en ce domaine, on ne contrôle pas tout. Il n'empêche, une bonne hygiène de vie empêche souvent bien des soucis. C'est pourquoi, quel que soit votre âge, nous vous encourageons à faire du sport ! Notre Centre sportif est accessible à tous et l'offre sportive répond à tous les goûts. C'est aussi la raison pour laquelle le dossier de la restructuration des hôpitaux dans la province de Luxembourg est si important. Nos vœux sont que dans notre province se développe un hôpital de pointe mais aussi et avant tout que les soins de proximité dans notre lieu de vie, chez soi, que les soins urgents dans notre bassin de vie, notre région soient garantis et renforcés.

Pour certains, une bonne année est d'abord une année de réussite professionnelle. Avoir un emploi et être bien dans son job, voilà qui est important. Le pouvoir communal a peu de leviers à sa disposition en la matière, mais nous pensons que l'année 2014 sera primordiale pour le développement et l'installation d'entreprises sur la zone d'activités du Gris-Han. Les contacts pour la promotion de nos artisans ou entreprises, de nos PME ou la coordination de nos actions entre les territoires de Bertogne, Sainte-Ode et Tenneville dépendent aussi des missions assurées par l'Agence de Développement Local. Enfin, en tant qu'employeur, nous veillons à ce que chaque agent communal puisse remplir ses missions envers les citoyens dans les meilleures conditions.

Pour d'autres, une bonne année est faite de rencontres. Participer à la vie associative, développer de nouveaux projets en commun, avoir du plaisir ensemble, c'est cela qui fait le sel de la vie. Nos villages jouissent d'une activité associative débordante et les nombreux bénévoles contribuent à la vie festive, culturelle, sportive ou sociale de notre commune et nous devons le souligner.

Enfin, pour beaucoup, une bonne année s'adresse en priorité à la famille proche. A nos proches, nous leur souhaitons le meilleur. Qu'ils soient enfants ou adultes, juniors ou seniors, tous ont des attentes que nous voulons, dans la mesure du possible, rencontrer. C'est pourquoi nous voulons continuer d'investir dans nos écoles et leurs projets. Nous nous réjouirons de voir reconnaitre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Tenneville, mais aussi de pouvoir mettre sur les rails un projet d'entraide en mobilité et services attentif aux besoins de notre population.

Une bonne année est faite de projets ! Nombreux sont les nôtres et ils vous concernent toujours, d'une façon ou d'une autre. Nous vous souhaitons plein succès dans les vôtres ! Au nom du Collège et du Conseil communal, je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2014 !

Marc Gauthier,
Bourgmestre

ETAT CIVIL

NAISSANCES

15/11/2013 Jacob, fils de Jean-François Dessé et Héloïse Dutroux, de Tenneville
19/11/2013 Lisa, fille de François Michel et Charlotte Stephenne, de Trèsfontaines
21/11/2013 Hugo, fils de Geoffrey Warnant et Christine Collas, de Tenneville

DÉCÈS

28/11/2013 Georgette Fraselle, de Tenneville (home)
13/12/2013 Julie Félix, de Champlon

Le Poste de TENNEVILLE de la Zone de Police FAMENNE-ARDENNE vous informe

Premièrement, à l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi au nom de l'ensemble des policiers du Poste de Police de TENNEVILLE, de vous présenter à toutes et tous nos meilleurs vœux pour cette année 2014.
Soyez toutes et tous assurés que nous continuerons à être à votre écoute et à votre service pour une bonne sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Deuxièmement, petit rappel. Afin de garantir une sécurité optimale et une rapidité d'intervention des services de secours (Police, Pompiers, ambulance, SMUR), il est nécessaire de veiller à une correcte numérotation des habitations / appartements / entreprises. Veillez donc à apposer un numéro suffisamment visible depuis la voie publique sur votre bien immeuble.

Vincent GILET, Chef de Poste

CARTE DE FREQUENTATION AU PARC A CONTENEURS - PRIME FIDELITE

octroyée sous forme de chèques-commerce à échanger dans nos commerces locaux

Comment recevoir ces chèques ? En vous rendant à l'administration communale de Tenneville muni de votre carte le mercredi 8 janvier 2014 de 13 h 30 à 18 h 30
En dehors de ces dates, nous vous conseillons de prendre contact avec Mme Halkin au 084/45.00.42.
Attention : ne déposez pas vos cartes dans la boîte aux lettres de la commune.

Les **« chèques commerces »** émis par l'Agence de Développement Local des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne, destinés à soutenir l'économie locale en incitant les habitants à « consommer local », sont en circulation depuis le 18 décembre 2012. Ces chèques, d'une valeur de **5 € et 15 €,** peuvent être achetés par les particuliers, les entreprises, les commerçants, les indépendants, les communes, les CPAS, etc. Des pochettes cadeau gratuites aux couleurs des chèques commerces sont également disponibles. Plus de 3000 chèques ont été mis en circulation depuis décembre 2012 ! Cela représente plus de 25.000 € injectés dans les commerces locaux ! Plus qu'un coup de pouce en cette période de crise. **En achetant des chèques, vous soutenez directement nos commerçants ! Vous souhaitez obtenir plus d'infos ou acheter des chèques pour votre usage personnel ou pour offrir à vos proches ?** Contactez l'Agence de Développement Local des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne : 084/45.00.54 – pierre.koeune@tenneville.be

Liste des commerces qui acceptent les chèques-commerce dans notre commune :

Chez Régine – Friterie/Snack – Route de la Barrière 20B à 6970 Tenneville
A Propos de Fleurs – Fleuriste – Rue Georis 34 à 6971 Champlon
Le Cellier de la Forge – Marchand de vins et spiritueux – Rue de la Forge 70 à 6970 Tenneville
L'Artisan Boulanger – Boulangerie pâtisserie – Rue Grande 127F à 6971 Champlon
Au Bon Goût du Terroir – Fromages artisanaux – Rue de la Forge 60 à 6970 Tenneville
Le Repos du Moineau – hôtel restaurant – Laneuville-au-Bois 17 à 6970 Tenneville
Arden'Broche – Location de broches, chapiteaux, etc. – Rue Grignamont 17 à 6971 Champlon
Biofarm – Boucherie à la ferme – Cens 12A à 6970 Tenneville
Pharmacie NOEL – Pharmacie – Route de Bastogne 13 à 6970 Tenneville
La Maison by Tascha – Restaurant et salon de dégustation – Route de la Barrière 31 à 6971 Champlon
Proxy Delhaize Tenneville – Superette – Route de la Barrière 29C – 6970 Tenneville
Coiffure Marie-Claire – Salon de coiffure – Rue Grande 56 à 6971 Champlon
L'Ode – Fleuriste – Route de Bastogne 11 à 6970 Tenneville
Boulangerie Detaille – Boulangerie pâtisserie – Route de Bastogne 5 à 6970 Tenneville
R'9 Garnissage – Tissus d'Ameublement – Route de la Barrière 50 à 6970 Tenneville
Les P'titchomots – Cours de psychomotricité – Sur-le-Bâtis 10 à 6970 Tenneville
Au Bel Accueil – Friterie Restaurant – Route de Bastogne 16 à 6970 Tenneville
Le Pré Thiry – Restaurant « Bistrot de terroir » – Route de la Barrière 33 à 6971 Champlon
Voyages Poncelet – Agence de voyage – Route de Bastogne 11 à 6970 Tenneville
Burhain sprl – Pépinière – Rue Saint-Quoilin 15 à 6971 Champlon
Les Bruyères – Hôtel/Restaurant/Brasserie – Route de la Barrière 78 à 6971 Champlon
Librairie de la N4 – Librairie – Route de la Barrière 2A à 6970 Tenneville

Dans les communes de Bertogne et Sainte-Ode :

Ambephar, **Proxy Delhaize Lavacherie, Pêcherie des Trois Ponts, Boucherie Ligot, Le Borsa, JPB Sainte-Ode**, **Auberge de Lavacherie, Salon de coiffure André Joris, Domaine de Wachirock, Promopub Belgique, Camping de Tonny**, **Europ'Aventure**, **La Prairie, Promopub Belgique section faire-part, L'Enclos des Frênes, La Maison du Cadeau, Vélofun, Le Perruquier, ProCosmétiques**, **Ideal Coiffure, Etablissements Roger Bleret, AR Coiffure, Paintballfun, La Grange Gourmande, Smatch, Agro-golf, Les Saveurs du Gevray**, **Poney-club de Longchamps ASBL, Kinnae Annick Clausse**

Compte-rendu succinct du Conseil du 14 novembre 2013

Absents et excusés : Michel ORBAN et Christiane NOEL.
Claudy Wilmet est entré en cours de séance.

Le Conseil communal réuni en séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013 est approuvé.

Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale de SOFILUX
Décide de marquer son accord sur les points inscrits à l'assemblée générale du 14 novembre 2013 de l'Intercommunale SOFILUX

Conclusion d'un bail pour la placement d'un pylone GSM Mobistar
Attendu que la société MOBISTAR a exécuté des travaux autorisés par l'Administration de l'Urbanisme par la mise en place d'une antenne GSM à la Barrière de Champlon, route de la Barrière n°94/C, à l'arrière du bâtiment dénommé « le Smash » ;
DECIDE
Article 1 : La Commune de Tenneville marque son accord pour la conclusion d'un bail au profit de la SA MOBISTAR pour la mise à disposition d'un terrain communal pour un bâtiment technique et un pylône pour antenne GSM implantés sur une parcelle communale Article 2 : Le bail est conclu pour une durée de 20 ans prenant cours le 25 novembre 2013 Article 3 : Le loyer de base est fixé au montant de 4.800€ par an indexé. Le loyer sera augmenté d'un montant de 2.000€ l'an indexé en cas d'implantation d'un autre opérateur.

Acquisition de terrains: lotissement « Rue Grande »
Attendu qu'une opportunité se présente pour l'acquisition, par la Commune, d'une partie des parcelles privées incluses dans le périmètre du lotissement ;
Attendu que l'opération permettra à la commune de poursuivre le développement de la politique du logement en faveur de sa population et qu'elle aura la totale maîtrise de l'ensemble des terrains ;
Attendu qu'il s'agit d'un projet à moyen et long terme ;
DECIDE :
Article 1 : la Commune de Tenneville achète la parcelle cadastrée Champlon section B, numéro 2344/Z4 d'une contenance de 8a91ca
Article 2 : le prix d'acquisition est fixé au montant forfaitaire de onze mille euros (11.000 €).

Modifications budgétaires communales
Approuve à l'unanimité la modification budgétaire ordinaire et approuve à l'unanimité moins deux voix « contre » (Christian Simon et Jean Pierre Vandingenen) la modification budgétaire extraordinaire.
Les nouveaux résultats sont arrêtés aux montants suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Ordinaire :	4.687.411,28	4.636.148,69	+ 51.262,59
Extraordinaire :	2.714.016,02	2.714.016,02	0,00

Financement des dépenses extraordinaires de l'année 2013 – Approbation des conditions et du mode de passation - marché répétitif
Considérant que le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires de l'année 2013 après modification budgétaire" s'élève à 278.190,00 € TVAC ;
DECIDE
Article 1er : De lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Financement des dépenses extraordinaires de l'année 2013
Article 2 : D'attribuer le marché à l'adjudicataire chargé de l'exécution du marché initial, étant Belfius - Crédit aux administrations publiques, par procédure négociée,

Fixation des montants relatifs aux règlements-taxes et règlements-redevances.
Règlement-taxe de séjour dans les terrains de camping. La taxe est fixée à 0,25 € par nuit et par personne.
Règlement-redevance sur la délivrance des passeports. La redevance est fixée comme suit :
pour les passeports : 10 € par formule délivrée - gratuité pour les enfants de moins de 18 ans
Règlement-taxe sur les séjours dans les gîtes ruraux et à la ferme. La taxe est fixée comme suit : 20 € par personne sur base du nombre maximum de personnes indiqué au guide officiel des locations et séjours à la ferme.
Règlement-taxe de séjour en immeuble. La taxe est fixée comme suit : 25 €/an/chambre.

Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers – à partir de l'exercice 2014
La taxe est fixée comme suit :

A : Montant annuel de :
90 € donnant droit à l'utilisation d'un duo-bac conforme de 140 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour une personne isolée,
180 € donnant droit à l'utilisation d'un duo-bac conforme de 210 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les ménages de deux personnes,
230 € donnant droit à l'utilisation d'un duo-bac conforme de 210 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les ménages de trois à cinq personnes et les seconds résidents,
230 € donnant droit à l'utilisation d'un duo-bac conforme de 260 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les ménages de 6 personnes et plus,
230 € donnant droit à l'utilisation d'un mono-bac de 140 litres pour la matière organique et d'un mono-bac de 360 litres pour la fraction résiduelle couvrant un maximum de 31 vidanges par conteneur pour les salles communales gérées par les groupements ainsi que le ski de fond et les installations sportives,
100 € augmenté de 10 € par chambre déclarée donnant droit à l'utilisation d'un duo-bac conforme de 140 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles non attenantes à l'habitation du ménage de l'exploitant, centres de vacances, auberge de jeunesse, institutions avec hébergement,
10 € par personne sur base du nombre maximum de personne indiqué au guide officiel des locations et séjours à la ferme repris à la rubrique « commune de Tenneville »,
10 € par chambre d'hôtel reprise à l'autorisation d'exploiter un établissement hôtelier délivré par le Commissariat général au tourisme,
25 € par emplacement de camping repris à l'autorisation d'exploiter un camping,
230 € par duo-bac supplémentaire de 210 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles,
230 € par duo-bac supplémentaire de 260 litres couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles,
125 € par mono-bac supplémentaire de 140 litres destiné à la matière organique couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles,
200 € par mono-bac supplémentaire de 240 litres destiné à la fraction résiduelle couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles,
310 € par mono-bac supplémentaire de 360 litres destiné à la fraction résiduelle couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles,
700 € par mono-bac supplémentaire de 770 litres destiné à la fraction résiduelle couvrant un maximum de 31 vidanges pour les activités professionnelles.

B : Au delà du nombre de vidanges couvert par le forfait, un montant fixe par vidange supplémentaire de :
2 € pour les conteneurs conformes mono ou duo-bac de 140, 210, 240 et 260 litres
4 € pour les conteneurs mono-bac conformes de 360 et 770 litres.
Sont exemptés du paiement des vidanges supplémentaires :
les ménages comptant des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 3 ans au premier janvier de l'exercice considéré et les ménages comptant au moins une personne incontinente sur présentation d'un certificat médical.

C : Manifestation extraordinaire :
Pour les festivités : 20 € par conteneur donnant droit à la mise à disposition d'un conteneur mono-bac de 770 litres pour la fraction résiduelle et trois bacs de 140 litres pour la matière organique, mise à disposition gratuite pour les groupements communaux.
Pour les camps : 40 € par mois donnant droit à la mise à disposition d'un conteneur mono-bac de 360 litres pour la fraction résiduelle et d'un 140 litres pour la matière organique. Taxe due par le propriétaire ou gestionnaire de l'endroit de camps. Tout mois commencé est dû.

Taxe sur les pylônes et mâts affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou réception de signaux de communication
La taxe est fixée à 4.280 € par mât ou pylône.

Taxe sur immeubles bâtis inoccupés

Le taux de la taxe est fixé à 100 euros par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.

Par façade d'immeuble, il y a lieu d'entendre la façade principale c-à-d celle où se trouve la porte d'entrée principale.

Redevance pour prestations administratives en matière d'urbanisme : dossiers notariaux ou de sociétés privés.

La redevance est calculée en fonction du montant des frais réels (temps, coût salarial, autres charges). Elle est prévue pour récupérer les frais engagés par la commune lors du traitement des dossiers d'urbanisme mais dans tous les cas elle ne pourra être inférieure à :

- de 30 € à 150 € pour renseignements généraux en matière de cadastre et d'urbanisme suivant le nombre de parcelles.
- 150 € pour le permis d'urbanisme qui concerne la construction d'une habitation ou d'une transformation d'un bâtiment en logement, pour le permis d'urbanisme qui concerne la construction ou la transformation d'un bâtiment en commerce et pour le permis d'urbanisme qui concerne la construction d'un volume de plus de 40 m²
- 30 € pour le permis d'urbanisme ne rentrant pas dans la catégorie ci-avant
- 30 € pour une déclaration urbanistique
- 150 € pour les permis d'urbanisation comprenant 1 à 3 lots constructibles et la modification des permis de lotir comprenant 1 à 3 lots constructibles
- 30 € par lot supplémentaire à partir du 4è lot constructible pour les demandes de permis de lotir et de modification de permis de lotir.

Le quartier Renaquoi vu du ciel (image 2012).

Redevance pour couvrir les frais administratifs en matière de permis d'environnement

La redevance est calculée en fonction du montant des frais réels (temps, coût salarial, autres charges). Elle est prévue pour récupérer les frais engagés par la commune lors du traitement des demandes de permis d'environnement.

Le montant de la redevance ne pourra être inférieur à :

- permis environnement classe 1 : 500 €
- permis environnement classe 2 : 50 €
- permis unique classe 1 : 625 €
- permis unique classe 2 : 150 €
- déclaration classe 3 : 25 €

Taxe sur les dépôts de déchets autres que ménagers

La taxe est fixée comme suit :

3,09 € la tonne, pour les dépôts mis en décharge de classe 2
1,54 € la tonne pour les dépôts mis en décharge de classe 3

Taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés

La taxe est fixée à :

0,0130 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus
0,0345 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus
0,0520 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus
0,0930 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes

Règlement-taxe sur les terrains non bâtis faisant partie d'un lotissement non périmé ou situés dans une zone d'habitat

La taxe est fixée à 15 € le mètre courant de longueur de parcelle à front de voirie et limitée à 250 € par terrain/parcelle non bâtie et par an.

Règlement-taxe sur les secondes résidences

La taxe est fixée comme suit : 640 € par an et par seconde résidence.

Commune de **Tenneville**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)

Par décision du 07 novembre 2013, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement le projet de schéma de développement de l'espace régional (SDER).
Avant de procéder à l'adoption définitive de ce document, le Gouvernement a chargé le Ministre du Gouvernement wallon Philippe Henry d'organiser l'enquête publique y relative.
L'enquête publique est organisée selon les dispositions du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE). La durée de l'enquête est de 45 jours.

Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées
29/11/2013	**13/01/2014**	administration communale route de Bastogne 1 6970 Tenneville Le 13/01/2014 à 10h45	Au Collège communal de Tenneville Route de Bastogne 1 6970 Tenneville Ou via mail : SDER@ICEDD.be Ou via fax au 084 45 54 37

Le projet de SDER fait aussi l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.
Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont :

- le diagnostic territorial de la Wallonie ;
- le projet de schéma de développement de l'espace régional (SDER) ;
- le résumé non technique et l'évaluation des incidences du projet de SDER.

Le dossier peut être consulté à TENNEVILLE, Maison communale, route de Bastogne n°1 chaque jour ouvrable, de 9.00 heures à 11.00 heures et de 14.00 heures à 15.30 heures, et sur rendez-vous à prendre au 084/45.00.40 ou 084/45.00.52; excepté jours fériés, congés légaux et fermeture exceptionnelle. Les documents sont aussi mis à la disposition du public sur le site internet : **http:// SDER.wallonie.be.** Durant l'enquête publique une séance de présentation du projet de SDER se tiendra au chef-lieu de chaque arrondissement administratif : les dates de ces réunions seront communiquées via le site précité.
Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique. La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le 13/01/2014 de 10.45 heures à 11 heures à l'Administration communale, Service Urbanisme, route de Bastogne n° 1, 6970 TENNEVILLE. A peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.
L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A **Tenneville**, le **27 octobre 2013**

Le Directeur général — (s) Jacques Paquay
Le Bourgmestre — (s) Marc Gauthier

Le service d'accueillantes d'enfants conventionnées
« Nos p'tits Lurons » dépendant des CPAS de
Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne

RECHERCHE

⇒ Une (des) accueillante(s) d'enfants sur le secteur de TENNEVILLE
⇒ Deux accueillantes pour ouvrir un « co-accueil » (4 enfants chacune, pas plus de 10 en présence simultanée)

Garder des enfants de 0 à 3 ans, à votre domicile vous intéresse ? Vous avez le titre requis (puéricultrice, institutrice, éducatrice…) ou êtes disposée à suivre une formation initiale ? Vous habitez la Commune de Tenneville
Nous vous offrons : - une formation continue - un encadrement par une assistante sociale
- une importante demande de places d'accueil - la possibilité éventuelle d'un local pour un co-accueil sur Tenneville - une indemnité substantielle non imposable garantie par un statut social particulier .

Contactez Carine Hubert-Lizin au 084/370213 les lundis de 8h30 à 16h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et jeudis de 8h30 à 16h30 ou envoyez votre candidature à : **« Nos p'tits Lurons » Route de Bastogne, 25 à 6970 Tenneville**

Tarification de l'eau : votre eau du robinet au coût-vérité

Le Code de l'eau approuvé par le Gouvernement wallon nous impose une tarification qui assure la récupération de l'ensemble des coûts engendrés par les interventions de l'homme dans le cycle de l'eau, à savoir : la protection des captages, la production, le traitement, le contrôle de l'eau, la distribution jusqu'à votre robinet… ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. **C'est le concept du coût-vérité de l'eau.**

La structure tarifaire, imposée par le Code de l'eau et donc commune à tous les distributeurs dont la Commune de Tenneville, s'articule autour d'un coût-vérité à la distribution (**CVD)** et d'un coût-vérité à l'assainissement (**CVA).**

Structure tarifaire :
Tranche de 0 à 30 m³ : 0,5 x CVD
Tranche de 30 à 5 000 m³ : 1 x CVD + 1 x CVA
Tranche de 5 000 m³ à 25 000 m³ : 0,9 x CVD + 1 x CVA
Au-delà de 25.000 m³ : 0,7 x CVD + 1 x CVA

Qu'est-ce que le Coût Vérité à la Distribution (CVD) ?
Le Coût-Vérité à la Distribution (CVD) prend en compte l'ensemble des charges relatives à la production et à la distribution de l'eau, en ce compris la protection des captages. Il est calculé par m³ d'eau distribué. Le CVD est déterminé par chaque distributeur conformément aux directives comptables édictées par le Gouvernement wallon. **Depuis 2012, le CVD est à 1,90€/m³. Il sera de 2,40€/m³ au 1er janvier 2014.**

Qu'est-ce que le Coût Vérité à l'Assainissement (CVA) ?
Le Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA) inclut toutes les charges liées à l'assainissement public des eaux usées. Il est déterminé, pour l'ensemble du territoire wallon, par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à laquelle le Gouvernement wallon a confié la mission d'épuration des eaux usées réalisée sur le terrain par les intercommunales d'épuration. **En 2012, le CVA s'élevait à 1,475€/m³. Il est de 1,565€/m³ depuis janvier 2013 et sera de 1,745€/m³ au 1er janvier 2014.**

Le CVD et le CVA sont tous deux soumis à l'avis du Comité wallon de contrôle de l'eau et à l'approbation du Ministre fédéral des Affaires Economiques.

Qu'est-ce que le Fonds social de l'eau ?
Le Décret du 20 février 2003 relatif à la création d'un Fonds social de l'eau en Région wallonne a instauré un « Fonds social de l'eau » destiné à intervenir principalement dans le règlement de la facture d'eau des personnes en difficulté de paiement. Ce Fonds social est d'application pour l'ensemble des communes francophones de Wallonie.
Il est alimenté par une contribution de 0,0125 €/m³ d'eau facturée.

La TVA
A ces montants s'ajoute une TVA de 6%.

Comment se calcule votre facture ?

Pour une consommation de 100m³ :

- Redevance : 48,00 (20 x CVD) €+ 52,35 (30 x CVA) € = 100,35 €

- Tranche de 0 à 30 m³ : (1,20 + 0,0125) € X 30 m³ = 36,375 €
- Tranche de 30 m³ à 100 m³ : (2,40 +1,745 + 0,0125) € x 70m³ = 291,025€

Total : 427,750€

- T.V.A. 6 % : 25 ,665€

Montant total de la facture : 453,415€

Clôture des cours d'eau en bord de pâture

Réunion d'information
Lundi 13 janvier 2014
20h
Salle de Vecmont

Pierre Pirotte du Contrat de Rivière Ourthe exposera la législation en matière **d'obligation de clôturer les pâtures en bord de cours d'eau et détaillera les subventions possibles**. Il précisera la situation exacte dans les communes de Tenneville et de La Roche et présentera des exemples de réalisations dans la vallée de l'Ourthe (projet Riparia - pose de clôtures et d'abreuvoirs).

Depuis le 17 octobre 2013, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté organisant l'obligation de clôturer les prairies situées en bordure de cours d'eau :

Pour le 31 mars 2014 dans les zones de baignade et d'amont, tous les cours d'eau, classés et non classés devront être clôturés.

Pour le 31 décembre 2014, tous les cours d'eau classés devront être clôturés sur l'ensemble du territoire. Toutefois pour les communes ayant bénéficié d'une dérogation, l'obligation ne porte que sur les pâtures situées dans les périmètres Natura 2000 et dans les zones à enjeux spécifiques liés au nitrate situées en zone vulnérable.

Subvention wallonne afin d'équiper les pâtures le long des cours d'eau

Le Gouvernement wallon a également adopté un arrêté permettant à chaque éleveur d'obtenir une subvention permettant de couvrir une partie des frais liés à l'installation de clôtures permanentes et d'abreuvoirs (bac de 1000 litres minimum et pompes à museau). La subvention correspond à un maximum de 75 % du montant des travaux.

Il est également possible de bénéficier de cette subvention pour les cours d'eau où la législation n'impose pas de les clôturer.

Les investissements doivent être réalisés (et facturés) au plus tard :

- Le 31 mars 2014 pour les zones en amont des zones de baignade
- Le 31 décembre 2014 dans le reste du territoire
- Pour les exploitations concernées par des parcelles relevant à la fois des 2 obligations, la date butoir est le 31/03/2014.

Un accompagnement des agriculteurs

Si vous exploitez une prairie bordée par un cours d'eau, il se peut donc que vous soyez concerné par la nouvelle législation. Dans ce cas, le Contrat de rivière Ourthe peut vous accompagner dans les démarches de demande de subsides ainsi qu'en vous conseillant sur le choix des abreuvoirs et des clôtures à installer.

Pour plus d'information, contactez Pierre PIROTTE au Contrat de Rivière Ourthe : cr.ourthe@skynet.be ou 086/21 08 44

Un sentier pour la diversité

(suite du bulletin communal de décembre) :

Début novembre, les élèves de 3ème et 4ème primaires de Champlon ont adressé une demande officielle au Collège Communal afin d'une part, d'aménager un sentier pour favoriser la sauvegarde de la biodiversité, et d'autre part, d'inviter à la (re)découverte de ce sentier trop méconnu. Début 2014, il a été convenu d'organiser une rencontre entre le Collège et les élèves pour officialiser la démarche par la signature d'une charte.

Accompagnés de leur instituteur, Monsieur Michaël Georis, de Danny Klaessens du Parc naturel de deux Ourthes et d'ouvriers communaux : Jean-Pol, Jean-Marc et Raphaël, les élèves ont procédé le vendredi 29 novembre, à la première intervention sur le sentier.

Celle-ci consistait en la plantation d'arbres, arbustes, fruitiers, petits fruits,… sur le tracé de l'ancien vicinal reliant la rue Fagnoule au cimetière de Champlon. Le placement de nichoirs, d'abris à bois et de pierre, la mise en place de panneaux didactiques viendront compléter tout cela au printemps prochain. L'ensemble de l'équipe comptera également sur la présence du plus grand nombre d'entre vous fin de l'année scolaire pour assister à l'inauguration !

Ludovic Collard,
Echevin de l'Environnement.

Le Conseil communal des enfants

Le Conseil communal des enfants a été installé le mardi 26 novembre dernier. Voici la photo de nos petits élus. Les 10 nouveaux membres effectifs : Louise Fontaine (bourgmestre), Matisse Henry (bourgmestre à partir de septembre 2014), Clara Nicolay, Lucas Renard, Alyssia Roelstraete, Pauline Borrey, Salomée Hatert, Pauline Landtmeters, Solène Maboge (Ortho), Aline Colson (Vecmont).

Les 3 conseillères qui continuent jusqu'en septembre 2014 : Léa Ergot, Fanny Poncin, Eva Nederlants.

Opération nichoirs

Les élèves du cycle 5/8 et leurs institutrices remercient chaleureusement les parents, les papis, la mamie et les membres du conseil des ainés pour toute l'aide apportée lors de la construction des nichoirs le vendredi 22 novembre dernier.

FOS DU CENTRE SPORTIF LES INFOS DU CENTRE

Le mois dernier fut marqué par deux cross au départ du Centre sportif.

Le 10 décembre dernier, un cross scolaire ADEPS organisé par l'ADEPS et l'ASBL CSPT Tenneville a réuni pas moins de 273 coureurs (lire ci-contre).

Le 15 décembre, le Centre sportif a accueilli le 1er jogging de Tenneville. Ce jogging était la finalité du programme « Je cours pour ma forme » pour les participants des communes de Tenneville, Bertogne et Libramont. Pour cette première édition, nous avons pu compter sur 256 inscrits, répartis en 3 distances (5 km, 10 km et 15 km). Félicitations à tous les coureurs participants, et plus particulièrement aux coureurs issus des programmes « Je cours pour ma forme » : après 12 semaines d'effort, tous ont réussi leur test !

Les classements du jogging du 15 décembre sont disponibles sur http://inedichrono.be/resultats.html

Nouveauté 2014 :

Un programme « Je cours pour ma forme » 15 à 20 km

Vu le succès rencontré par l'édition JCPMF 2013, le centre sportif remettra le couvert en mars 2014 avec 4 programmes : 0 à 5 km, 5 à 10 km, 10 à 15 km et 15 à 20 km, sous la conduite d'un moniteur breveté JCPMF.

Davantage d'infos dans le bulletin communal du mois de février.

Ce mardi 10 décembre 2013 a eu lieu le traditionnel cross de l'Adeps autour de notre centre sportif. 273 élèves de différentes écoles étaient inscrits pour courir une distance de 1600 mètres pour les 3e et 4e années et 2000 mètres pour les 5e et 6e. Toutes les félicitations à tous nos sportifs et principalement à nos 11 médaillés. La finale provinciale se déroulera le 29 janvier 2014 à Libin. La course à pied développe la coordination générale et améliore l'endurance. Celle-ci est la base de toute activité sportive. Elle permet de susciter le plaisir de l'effort individuel quel que soit le niveau de chacun.

L'équipe éducative

SUBVENTION PROVINCIALE EN FAVEUR DES JEUNES POUR L'INSCRIPTION A UN CLUB SPORTIF

Le Collège provincial accorde aux jeunes une subvention financière pour l'inscription à un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Communauté française pour une saison couvrant tout ou partie de l'année civile en cours.

Le montant de la subvention provinciale est de 80 €. Elle sera allouée une seule fois par jeune et par année civile. La subvention n'est pas renouvelée automatiquement chaque année, une nouvelle demande devra être effectuée.

En cas d'inscription dont le montant est inférieur à 80 €, le montant de la subvention provinciale est réduit au prorata du montant effectivement payé par le demandeur de la subvention.

Les conditions :

* Le bénéficiaire doit avoir entre **5 et 17 ans** accomplis au moment de l'affiliation**.**
* Le bénéficiaire doit être domicilié sur le territoire de la province de Luxembourg. Le lieu de son activité sportive peut se situer en dehors du territoire provincial.
* Le bénéficiaire doit faire valoir une inscription à un club sportif avec le cachet du club faisant foi ainsi que la mention du montant de cette affiliation.
* Le parent ou représentant légal du bénéficiaire qui remplit une des conditions ci-dessous peut introduire une demande :

- sous statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée)
- ou OMNIO (extension de l'intervention majorée)
- ou qui est en règlement collectif de dettes
- ou perçoit des revenus annuels bruts imposables inférieurs ou équivalent au montant du statut BIM additionné du montant par personne à charge et majorés de 30% suivant les derniers éléments probants disponibles à la date de la demande.

La procédure :

La demande de subvention provinciale doit être introduite auprès de Monsieur le Greffier provincial, Département des Affaires Sociales et Hospitalières, square Albert 1er, 1, 6700 Arlon.

Est seul considéré comme demande, le formulaire spécial dûment complété par le demandeur de la prime. Ce formulaire est délivré sur simple demande par l'Administration provinciale ou téléchargeable sur le site Internet de la Province de Luxembourg à l'adresse : http://www.province.luxembourg.be

Pour plus de renseignements contactez CHARLIER Benoît au 084/478076 - Pour le Tir Sportif contactez : STIEL-KIES Danielle au 084/456220 – 0498/836050.

Conseil des Aînés de Tenneville

Au centre sportif, dès janvier, venez nous retrouver dans une tenue décontractée, avec vos baskets (obligatoire) pour un prix démocratique de 3 € la séance - payement sur place.

Gymnastique/ relaxation de 14h30 à 15h30	Jeudi 9/01, 23/01, 6/02, 20/02
Tir De 10 à 11h	Mercredi 16/01 et 13/02

Infos : Anne Laurent-Grégoire au 084/45.56.31 ou à la maison communale au 084/45.00.42

Programme des matches du mois de janvier

Mini foot
10/01
21h30: Action 22- MF Habay
17/01
19h30: MFC Laneuville- MF Wellington
20h30: Action 22- Squadra Mezzo
21h30: Action 22- Inter Chevy Libramont
24/01
20h30: Action 22- MFC Chairière
21h30: Action 22 - Flo Dja Orval

Volley
18/01
13h30 P2Dames: VC Champlon- VC Athus
18h30 P2 Hommes: VC Champlon-VC Marchois

Tennis de Table
11/01 : A partir de 13h30
18/01 : A partir de 18h30
25/01 : A partir de 13h30

Accueil Extrascolaire

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire vous propose :
Programme des activités du mercredi après-midi : janvier 2014

Date	Activités proposées de 14 à 16h30	Catégorie d'âge
08/01/2014	Perles en folie	2,5 à 6 ans
	Sel coloré	6 à 12 ans
15/01/2014	Maison sous la neige	2,5 à 6 ans
	Encres colorées dans tous les sens	6 à 12 ans
22/01/2014	Je bouge mon corps	2,5 à 6 ans
	Activité sportive au centre sportif de Tenneville. TENUE DE SPORT ET BASKETS EXIGEES.	
29/01/2014	Atelier culinaire : mousse au spéculoos	2,5 à 6 ans
	Atelier récréatif de la Commission culturelle	6 à 12 ans

Le guide de toutes les activités extrascolaires sportives et culturelles est disponible sur le site internet www.tenneville.be et sur simple demande à l'administration communale.

Pour le mercredi après-midi uniquement sur inscription : talon à remettre au plus tard le lundi de chaque semaine à Françoise Picard (à la maison communale ou au local extrascolaire). Vous pouvez réserver plusieurs mercredis à l'avance ! Merci de votre compréhension.

NOM .....

PRENOM.....

AGE .....

ECOLE DE .....

ADRESSE .....

.....

TELEPHONE .....

Je dîne à l'accueil extrascolaire OUI—NON

Je participe à l'activité du (des) mercredi(s) (noter les dates) :

.....

.....

.....

.....

DATE .....

SIGNATURE DES PARENTS OU DU TUTEUR :

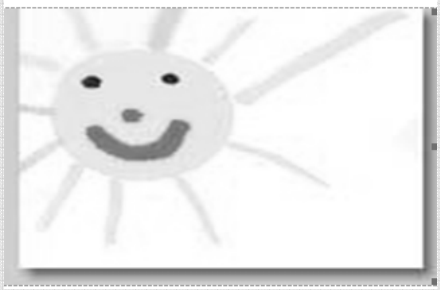

ATTENTION, le nombre de places est limité, ne tardez pas à inscrire vos enfants. **En cas de désistement**, veuillez prévenir pour le LUNDI qui précède le mercredi choisi au 084 45 00 51 de 9h à 15h (sauf le mercredi). Merci.

Nos poubelles sous la loupe

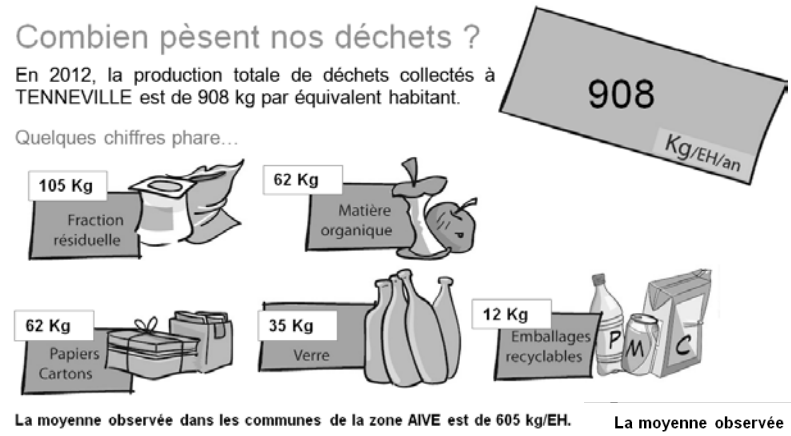

L'ensemble de vos efforts porte ses fruits !! En effet, 96% de nos déchets sont soit recyclés, soit valorisés sous forme d'énergie ou de chaleur ! Reste à chacun d'entre nous à maintenir les efforts consentis pour réduire encore plus la part mise en décharge ! Ne dit-on pas que « le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas » ?

Nous produisons sur Tenneville 908 kg par an de déchets par habitant. Soit près de 300 kg de plus que la moyenne observée dans les communes de la zone AIVE. Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes de mauvais élèves. En effet, une des sources d'explication serait que notre parc à conteneurs qui, de par sa bonne situation, est fréquenté par des citoyens des communes voisines, biaisant pour bonne part les statistiques.
Reste néanmoins à chacun de rester vigilant (éviter le suremballage, mieux gérer les vivres périssables, …) et de continuer sur cette lancée.

Ludovic Collard,
échevin de l'Environnement.

La moyenne observée dans les communes de la zone AIVE est de 605 kg/EH.

Où vont-ils ?

Pour peu que le tri soit bien fait, en plaçant le bon déchet dans la bonne poubelle….

81 % de ces déchets sont apportés aux parcs à conteneurs

19 % de ces déchets sont collectés devant chez vous

Ensuite **chaque déchet suit une filière** de recyclage/valorisation qui lui est **adaptée**

Sont-ils valorisés?

Evidemment ! Sur l'ensemble des déchets ménagers collectés par l'AIVE, 96% sont soit recyclés, soit valorisés sous forme d'énergie et/ou de chaleur… **Un excellent résultat !**

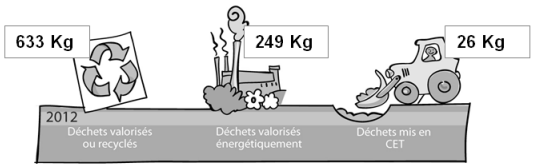

AIVE

Conseil énergie de votre écopasseur

<u>Procédure d'avis énergétique : combien ça coûte ? quelles sont les aides disponibles ?</u>
Pour une maison unifamiliale, le prix moyen d'un audit est d'environ 907,50 € TVAC. Ce coût varie en fonction de la taille de votre habitation et de ses particularités.
Mais l'audit réalisé par un auditeur PAE (agréé par la Région wallonne) vous donne droit à une prime de 60 % (360 € max.) accordée par la Région wallonne. Attention : le dossier de demande de permis d'urbanisme doit dater d'avant le 1er décembre 1996.

<u>Pourquoi réaliser un audit PAE ?</u>
De bons conseils
Tout d'abord, l'audit PAE vous permet de voir comment utiliser votre argent de façon optimale pour améliorer votre logement et réaliser des économies d'énergie. Par ailleurs, cela vous permet de bénéficier des conseils d'un professionnel pour la réalisation des travaux et d'éviter des problèmes assez gênants, parfois difficiles à résoudre par après. A titre d'exemple, une poutre en béton non isolée peut faire apparaître un problème de condensation et de moisissures à cause du « pont thermique » qu'elle crée. De même, isoler une maison la rend souvent plus étanche à l'air et à la vapeur d'eau. Il faut donc s'assurer que la ventilation reste adaptée, sous peine de ressentir des inconforts liés à un renouvellement insuffisant de l'air intérieur.

Incontournable !

Les primes pour l'isolation des murs et des sols/ planchers sont accessibles à deux conditions :
1° il faut réaliser un audit **avant** les travaux ;
2° les travaux sont réalisés par un **entrepreneur enregistré**.

<u>Comment choisir son auditeur PAE ?</u>
Pour bénéficier des primes, vous devez choisir votre auditeur parmi plus de 200 auditeurs agréés PAE, dont la liste est disponible sur le Portail de l'Énergie en Région wallonne (http://energie.wallonie.be/fr/liste-des-auditeurs-energetiques-agrees-pae.html?IDC=6673) ou auprès de votre écopasseur. N'hésitez pas à contacter plusieurs auditeurs pour comparer les prix et obtenir l'offre personnalisée la plus adaptée. Certains auditeurs passerons chez vous afin d'avoir un premier aperçu de la maison avant de proposer un prix adapté à sa taille, à vos projets particuliers (p.ex. placement d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière à pellets).

Contact : Marie Sacré, écopasseur.
Permanence à la commune de Tenneville tous les mardis. Tél.: 0472/77.17.57.
Le service est gratuit.

Histoire des cloches et des sonneurs de l'église Ste-Gertrude

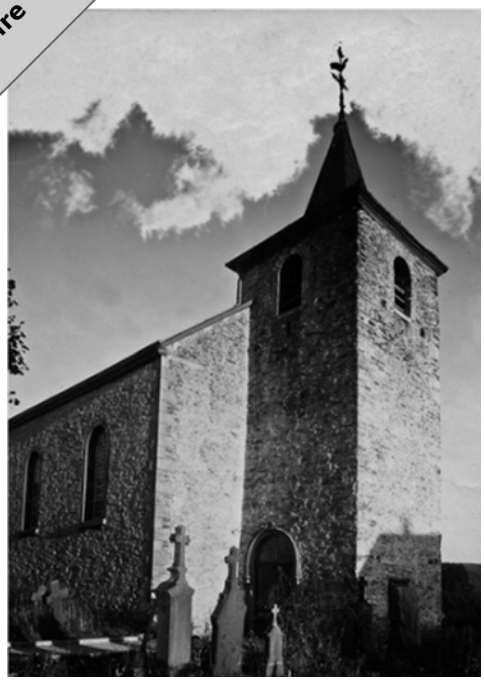

L'histoire de l'église Sainte-Gertrude de Tenneville a fait l'objet de plusieurs publications historiques, dont la très instructive notice historique du rapport des fouilles de 1957-1958. Plusieurs historiens amateurs locaux se sont eux aussi intéressés à cette église. Toutefois, très peu de détails sont donnés sur les cloches et les sonneurs de Sainte-Gertrude. C'est cette lacune que nous souhaitons combler par la présente recherche.

Bref rappel historique

Il est fait mention de Tenneville en 1059 parmi les possessions de l'abbaye de Nivelles. Cette mention révèle l'existence d'une communauté et presque sûrement d'un oratoire de dimensions modestes dès avant cette époque, construit sur une ancienne nécropole dont l'origine est située entre les VIIIe et Xe siècles.

Tenneville est l'une des possessions les plus éloignées de l'abbaye de Nivelles. Sainte-Gertrude, abbesse de l'abbaye de Nivelles vers 650, donnera son nom à l'église de Tenneville. Tenneville aurait été érigée en paroisse en 1586. La chapelle se mue en église, sans influence sur l'architecture du bâtiment. Le millésime 1682 repris sur la tour est la date de construction de la deuxième église, un peu plus grande, à la suite d'un incendie. La tour date de cette époque.

Ensuite, le bâtiment subit un agrandissement de la nef et du chœur dans les années 1851 à 1855 : c'est la troisième église. L'abbé Nicolas Dalle, curé de Tenneville de 1882 à 1913 note qu'avant ces travaux, l'église est dans un état délabré et trop petite pour la population. La tour de 1682 est conservée, sous prétexte d'économie selon le curé. Excepté des travaux de réparation et consolidation de la tour en 1866, l'église prend alors l'apparence qu'elle avait encore avant les travaux de démolition et conservation de 1986.

Elle servira au culte jusqu'à la veille du dimanche 16 juin 1957, date de la bénédiction de la nouvelle église Notre-Dame de Beauraing, de Tenneville, située à un peu moins de 400 mètres à vol d'oiseau de là en direction du sud-ouest, en bordure de Nationale 4. Les trois cloches présentes dans l'église Sainte-Gertrude sont alors transportées dans le nouvel édifice.

La cloche coulée sur place

Le rapport des fouilles de 1957-1958 mentionne la présence d'un four à cloche sur le site de l'église Sainte-Gertrude. Ce four à cloche témoigne de la présence d'une cloche sur le site après la fin du XVIIe siècle, probablement coulée par un saintier, artisan itinérant qui coulait les cloches au pied des édifices. Cette appellation a pour origine les moines saintiers, qui seuls avaient le privilège de la fonte des cloches jusqu'au XIIe siècle. La tradition des couleurs de cloches remonte à la fin du XIVe siècle au voisinage de l'abbaye de Morimont, en France, dans la commune de Parnoy-en-Bassigny. Les premiers fondeurs, du nom d'Etienne Guiot et Poitras, détenaient leurs secrets de fabrication des moines de cette abbaye, qui les avaient eux-mêmes acquis des moines soldats revenus des croisades. Du XIVe jusqu'au début du XXe siècle, des centaines de maitres-fondeurs quittent le Bassigny pour sillonner l'Europe afin de fondre des cloches. Ces voyages s'effectuent à la bonne saison car les matériaux utilisés pour la mise en œuvre de la fabrication des cloches (mortier, cires, « potées ») ne supportent pas les basses températures. Le métier de fondeur de cloche ambulant ne se pratique que quelques mois par an, de la mi-mai à la mi-octobre. Ces fondeurs ambulants sillonnent les paroisses à pied, à cheval, accompagnés ou non d'apprentis, munis de quelques outils (baguettes, compas, empreintes pour ornements, cordages, poulies, etc) à la recherche de commandes que voudront bien leur passer les autorités religieuses ou civiles. Ces artisans se sont transmis pendant des siècles les secrets de fabrication des cloches. La famille Causard-Slegers entre autres, de la fonderie de cloches de Tellin, est héritière de cette tradition.

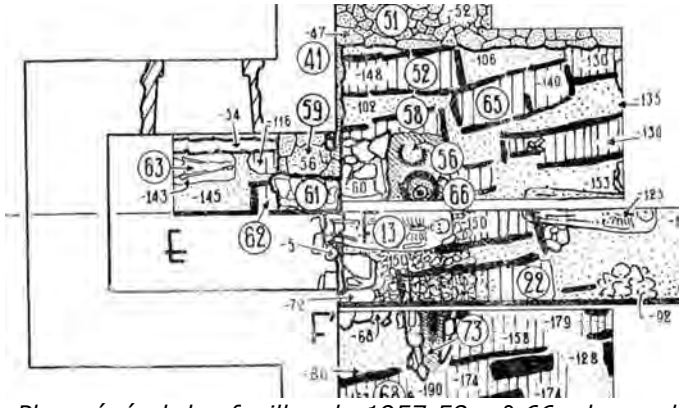

Plan général des fouilles de 1957-58. n° 66 : le moule de la cloche ; n° 73 : le four à cloche

Le moule à cloche de l'église Sainte-Gertrude, n°66 sur le plan général des fouilles. Photographie issue du rapport des fouilles de 1957-58.

Voici ce que note J. Mertens dans le rapport des fouilles à propos du four à cloche de Tenneville: *« Pour l'aménager, on a taillé dans l'ancienne couche d'argile, jusqu'à une profondeur de – 159 ; le four est donc postérieur à la première église ; son remblai consiste en déchets d'argile cuite, débris divers et quelques petits fragments de bronze fondu. Les deux traces 56 et 66* (cfr illustration ci-dessous) *sont nettement distinctes : 56 est une petite cavité circulaire, d'un diamètre de 30 cm formée par de l'argile cuite ; 66 constitue le moule de la cloche, perforé par l'axe de la fausse cloche et construit au moyen de briques reliées par une argile jaune plastique compacte, les bords extérieurs sont durcis et noircis par les flammes ; la cloche qui fut coulée ici avait un diamètre intérieur de 59 cm. (…) Le canal du four à cloche* (n°73 sur le plan général des fouilles) *est large de 43cm et le fond est formé d'argile rougie par le feu. Il est longé par deux petits murets en moellons, reliés à l'argile et fortement brûlés.»*

Pour fabriquer une cloche, le maître-fondeur creuse un trou, le couvre d'un toit en genêts, construit un four à côté, fabrique les moules de ses cloches, les fait sécher et enfourne dans son four des morceaux de métal (cuivre et étain), parfois issus de vieux ustensiles ébréchés ou d'anciennes cloches abîmées. Le desservant bénit les moules et parfois jette quelques médailles bénites dans la fournaise pour s'assurer de la réussite de la coulée. Des canaux sont construits pour guider le métal liquide vers les trous d'entrée du moule où il s'introduit en émettant de grandes flammes colorées. Généralement, les habitants du village se réunissent autour de l'évènement.

Le moule est situé au pied de la tour, un endroit d'où la cloche pouvait être mise en place sans trop de manœuvres.

Les fouilles de 1957-1958 n'ont mis au jour qu'un seul four à cloche en bordure de la tour, il n'est donc pas impossible que cette cloche coulée sur place soit la cloche initiale de la paroisse.

Il est probable que le four ait été oublié après utilisation car une tombe (n°13 sur le plan général des fouilles) a retaillé son remblai. Cette cloche n'existe plus aujourd'hui. Un élément nous laisse croire qu'elle est toujours présente sur le site de l'église en 1865.

Leslie Bosendorf
Cercle historique de Tenneville

La suite au prochain épisode...

A.S.B.L. Agence Locale pour l'Emploi de Tenneville

TITRES-SERVICES

9€/ heure (6,65 € après déduction fiscale)

Le sans-fer

Centrale de repassage

Route de la Barrière 23B
6970 Tenneville
(derrière le bureau de poste)

0470/23.02.01

Horaire de la centrale de repassage:

LUNDI	7H30 – 16H30
MARDI	8H30 – 18H30
MERCREDI	9H00 – 12H00
JEUDI	7H30 – 17H30
VENDREDI	8H00 – 16H00

Service d'aide-ménagère

Route de Bastogne, 1
6970 Tenneville

Infos et inscription :
084/45.00.48
0478/93.48.84
marie.paquay@tenneville.be

Ménage & Vous

Maison de la Culture Famenne-Ardenne

Noël au Théâtre : 20ème édition

Du 21 décembre 2013 au 5 janvier 2014

Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse

Un spectacle dans votre commune !

Théâtre | Dès 8 ans
« SNACKS », par la Compagnie Héliotrope

Samedi 4 janvier 2014 à 15h, Complexe scolaire de Tenneville, route de Bastogne, 25c

Paul est employé dans une usine de nuggets de poulet. À l'aide de sa machine à écrans géants, il fait apparaître des œufs, des poussins, qu'il manipule et transforme afin de remplir des boîtes de snacks. Paul s'amuse jusqu'au jour où il se rend compte que derrière les écrans, ce sont de vrais animaux qui sont traités…

Une organisation conjointe de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et de la Commission culturelle et la bibliothèque de Tenneville.

» **Réservation indispensable** au 084/32.73.86 ou dans certaines billetteries délocalisées, plus près de chez vous ! Attention ! Ne seront valables que les réservations payées…

» **Prix très accessible**
Prix: 6 € ou 5 cc | Art.27 : 1 €
Réduction Ligue des familles : une réduction de 1€ ou de 1 cc est offerte aux membres de la Ligue des familles sur présentation de la carte de membre valide

A proximité de chez vous :

« Indiens » Par le Foule Théâtre | Théâtre dès 8 ans | Dimanche 5 janvier 2014 à 15h | Forrières (Nassogne) | Maison de Village (Rue des Alliés, 44)

Consultez le programme complet sur www.maisondelaculture.marche.be !

A vos méninges – nouveau !

Voici le « jumelage » du mois composé uniquement de noms de villages - par Jean-Marie Docquier.

« LESSE CENS CIELLE CELLES ASSE ANTHEE ANS ETHE NOUVELLES ANHEE SOY ON HEURE REUX »

Solution : l'essentiel c'est la santé. En cette nouvelle année soyons heureux.

Démonstrations et ateliers
de scrapbooking - Janvier 2014

Rens. et Inscriptions au 0473/78.10.37
GOOSSENS Claudine rue Grande-Champlon 43
http://mimiscrapscrap.e-monsite.com/

Vendredi 10/01/14 : Table de scrap à 13h30 et 19h
Samedi 11/01/14 : Démonstration gratuite à 14h00 à Marloie
Lundi 13/01/14 :*Cours « Embossage »* + Table de scrap à 19h30 – Maison de Village de Aye
Vendredi 17/01/14 :*Cours « Embossage »* + Table de scrap à 19h00 (!! prix : 19,00 €)
Lundi 20/01/14 : *Cours « Embossage »* + Table de scrap à 19h30 (!! prix : 19,00 €)
Vendredi 24/01/14 :*Cours « Embossage »* +Table de scrap à 13h30 (!! prix : 19,00 €) Table de scrap à 19h00
Vendredi 31/01/14 : Table de scrap à 19h00

SAMEDI
25 JANVIER 2014

ECOLE DE TENNEVILLE

Grande marche d'hiver

Animation - bar - petite restauration

Plus de précisions seront diffusées ultérieurement concernant l'heure de départ, le(s) circuit(s), etc...

Calendrier des manifestations

Janvier

Samedi 4 janvier Noël au Théâtre Tenneville
Lundi 13 janvier Réunion d'information clôture cours d'eau Vecmont
Samedi 25 janvier Marche école Tenneville

Fermeture du parc à conteneurs
Mardi 31 décembre : fermeture à 16h
Mercredi 1er janvier : fermé

Ramassage des duo-bacs
Ramassage du mercredi 1er janvier reporté au samedi 4 janvier.

Ramassage papiers-cartons
Samedi 4 janvier

Envoyez vos articles, annonces d'évènements, photos et compte-rendus à l'adresse suivante :
leslie.bosendorf@tenneville.be
084 45 00 53 - *Les articles doivent nous parvenir pour le 15 du mois AU PLUS TARD*

CAMPAGNE ACTION DAMIEN DES 24, 25 ET 26 JANVIER 2014

Action Damien fêtera ses 50 ans en 2014, mais elle ne va pas faire la fête. Pour son demi-siècle, elle ne demande qu'une chose : pouvoir soigner un maximum de malades de la lèpre et de la tuberculose, pendant au moins 50 ans encore.

300.000 gâteaux

En 2012, les équipes médicales soutenues par Action Damien ont dépisté et soigné 316.406 malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose. Plus de 300.000 personnes ont pu retrouver la santé et un avenir.

40 euros pour sauver une vie

Mais la maladie ne s'arrête pas pour une fête. Chaque année, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et 1,5 à 2 millions de morts (un toutes les 15 à 20 secondes !). Chaque année, la lèpre fait plus de 230.000 nouveaux malades répertoriés, qui risquent les mutilations et l'exclusion s'ils ne sont pas soignés à temps.
C'est pourquoi, plus que jamais en cette année d'anniversaire, Action Damien partira en campagne les 24, 25 et 26 janvier 2014. Elle demandera à la population belge de vendre ou d'acheter ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou de faire un don (déductible fiscalement à partir de 40 euros) sur le compte 000-0000075-75 (BE05 0000 0000 7575).

En janvier 2014, Action Damien demandera à la population belge de l'aider en lui donnant les 40 euros qui suffisent à soigner un malade. De lui faire le plus beau cadeau d'anniversaire qu'elle puisse souhaiter: lui permettre de soigner le plus de malades possible.

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles. www.actiondamien.be. IBAN : BE05 0000 0000 7575 ; BIC : BPOTBEB1

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

action damien
L'indifférence tue, Action Damien soigne

Nouvel horaire d'ouverture du bureau de Poste

Lundi : 13h45 à 17h - **Mardi :** 15 à 18h - **Mercredi :** 13h45 à 17h
Jeudi : 11 à 13h - **Vendredi :** 13h45 à 17h

Saint-Nicolas rend visite aux 3x20 de Tenneville

Merci Saint-Nicolas ! Ce Jeudi 5 décembre, quelle ne fut pas notre joie que de recevoir le grand « Saint Nicolas » et son fidèle père fouettard. Après avoir participé à l'après-midi récréative auprès des élèves de l'école communale de Tenneville, Saint-Nicolas est venu saluer tous les papys et toutes les mamys réunis pour le goûter mensuel de notre amicale. Encore un très grand merci Saint-Nicolas et à l'année prochaine.

Saint-Nicolas rend visite aux patronnés

Le samedi 23 novembre, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux patronnés. L'équipe des grands s'était chargée d'organiser un jeu durant la matinée, qui s'est clôturé par une distribution de bonbons.

Cadeaux pour les personnes âgées

Nous vous annonçons d'ores et déjà que nous passerons souhaiter une bonne année aux personnes âgées le samedi 25 janvier pendant la matinée, et nous en profiterons pour offrir un petit cadeau.

Les animateurs
du Patro Champlon-Tenneville